

# Texte Action – CAA Dijon du 9 juin 2022

---

## **Elections législatives :**

Le SNES-FSU Dijon appelle à se mobiliser dans le cadre des élections législatives pour assurer une majorité au parlement qui rompe avec la remise en cause des services publics et particulièrement de l'Education nationale et avec l'absence de mesure salariale générale pour la Fonction publique et spécifique pour les corps de l'Education nationale. La crise de recrutement qui continue de l'amplifier doit absolument être jugulée pour donner la possibilité de retrouver des conditions de travail acceptables pour les personnels comme pour les élèves.

## **Carrière**

Depuis la loi de la transformation de la Fonction publique du 6 août 2019, nous constatons une fois de plus que l'administration n'est pas à la hauteur des enjeux liés à la carrière des agents : erreurs sur la prise en compte de situations personnelles, absences d'informations en amont des collègues promouvables à un changement de grade, complexité croissante pour valider un dossier avec l'application Colibris. Le SNES-FSU continuera à demander le retour des CAP, seules garantes de l'efficacité du paritarisme ainsi que l'abrogation de la loi de transformation de la Fonction publique.

Le SNES FSU Dijon portera cette demande auprès des candidat-es républicain-es présent-es au 2<sup>nd</sup> tour des législatives

## **Réforme des retraites annoncée**

Le SNES-FSU continuera à s'opposer à toute forme de projet visant à rallonger la durée de cotisation et à repousser l'âge de départ à la retraite. Nous réaffirmons notre attachement à l'âge légal de départ à la retraite à 60 ans à taux plein, à un système des retraites par répartition et au maintien du code des pensions civiles.

## **Statut des AED**

Le SNES FSU s'est récemment doté de mandats lors du congrès de Montpellier. Il s'est aussi doté d'un mandat d'étude pour le prochain congrès national. Il s'agit pour le SNES-FSU de Dijon de faire vivre l'un et l'autre.

Le SNES-FSU prend acte que la loi sur le harcèlement scolaire du 24 février promulguée le 2 mars ouvre la voie à la cédésation des AED en fin de droit. Si cette loi peut permettre d'éviter le licenciement automatique des collègues AED atteignant les 6 ans, elle ne saurait être une réponse satisfaisante. Elle pose de multiples questions et n'offre pas une garantie d'emploi ou de carrière. De plus, elle n'améliore pas les conditions de travail ou de rémunération des AED. Le SNES-FSU prendra la défense individuelle des AED dont la précarité restera une réalité et s'inscrira dans les discussions sur les décrets d'application.

## **AESH**

Le SNES-FSU rappelle son mandat sur la suppression des PIAL et son exigence d'augmentation du nombre d'AESH pour couvrir l'ensemble des besoins.

## **TZR et Services partagés**

Comme pour les stagiaires et les contractuels, nous réclamons le retour du groupe de travail des affectations TZR de juillet. Par ailleurs, dans un contexte où les trajets pèsent lourdement sur les budgets des TZR et services partagés, il nous paraît essentiel de mettre l'accent sur la nécessité de remboursements accélérés et surtout sans retard, mais aussi d'une réflexion sur le retour aux zones infra-départementales afin de limiter la fatigue liée à ces déplacements imposés.

## **Revalorisation :**

Sur un an, selon l'estimation provisoire réalisée en fin de mois, les prix à la consommation augmenteraient de 5,2 % en mai 2022 selon l'INSEE. La dégradation des rémunérations et pensions n'en est que plus visible et insupportable. Le SNES et la FSU exigent un taux minimal d'augmentation du point d'indice, pour rattraper les

années d'austérité et de gel du point d'indice, et pour faire face à l'inflation. La revalorisation doit être immédiate et sans contrepartie, contrairement à ce que le président a une nouvelle fois annoncé récemment.

## **Les stagiaires 2022**

Le SNES-FSU Dijon dénonce le grand fiasco de la réforme de la formation initiale et de l'entrée dans le métier. En méprisant les conditions d'exercice, d'apprentissage et de réussite des collègues stagiaires et des étudiants, cette réforme accentue leur précarité et leur confrontation brutale au terrain. Le SNES-FSU revendique l'abrogation de la réforme de la formation et une autre méthode et un autre traitement de nos futur.es collègues. Il dénonce l'utilisation des étudiant.es et des stagiaires comme des moyens sur le terrain. Cette vision idéologique de « rentabilité » va à l'encontre d'une entrée dans le métier sereine, bien rémunérée et formatrice. Le concours doit être préparé sans devoir multiplier les tâches en bénéficiant d'un statut d'étudiant-fonctionnaire. L'année de stage doit bénéficier d'une réelle décharge de service et d'une revalorisation salariale. Nous exigeons des affectations au plus près des INSPE afin de limiter les frais exorbitants et la fatigue inutile. Nous refusons la multiplication des évaluations et des tâches à réaliser durant la formation initiale. Les étudiants contractuels en responsabilité ou non doivent avoir un vrai statut et une rémunération de fonctionnaires. Ils ne doivent pas être considérés comme des moyens et traités par une logique capitaliste et comptable. Nous demandons la remise en place d'un groupe de travail sur les affectations des enseignant.es stagiaires et des étudiant.es contractuel.les.

## **Rentrée**

La rentrée 2022 s'annonce à nouveau compliquée à bien des égards : pour les stagiaires à 18h ; pour les collègues sur plusieurs établissements ; pour l'ensemble des collègues face à la multiplicité des tâches demandées. La profession est épuisée et les conditions d'enseignement ne sont pas à la hauteur d'un service public digne de ce nom. Le SNES-FSU doit engager une grande campagne pour l'annulation des suppressions de postes et un recrutement immédiat et massif afin d'améliorer les conditions d'exercices et d'apprentissage.

Le nouveau gouvernement a clairement annoncé la poursuite de toutes ses contre-réformes et de l'éclatement de l'Education nationale (cf recrutement dans le premier degré avec l'extension de l'expérience marseillaise...). Le nouveau gouvernement s'inscrit dans la continuité du ministre Blanquer, sans aucune remise en cause de ses réformes. Le SNES-FSU doit continuer à combattre cette politique de destruction de l'Education nationale et à porter ses revendications.

## **Mathématiques**

Les récentes annonces du président Macron sur la mise en place d'une option mathématiques en 1ère pour les élèves volontaires qui ne suivent pas la spécialité Mathématiques, ne répondent en rien à la nécessité de donner une culture commune, en raison de son caractère optionnel. Ce choix fait d'ailleurs l'unanimité des associations de spécialistes à son encontre. À quelques jours d'une fin d'année scolaire largement désorganisée par la réforme du baccalauréat, cette annonce va plonger les établissements et les familles dans la difficulté. Certaines familles risquent de renoncer à la spécialité maths pour une option qui n'offrira pas la possibilité de suivre sérieusement l'option mathématiques complémentaires de terminale, en raison d'un programme et d'un horaire trop modestes.

## **Les Lettres classiques**

Les enseignant.es de Lettres Classiques ont vocation, tout comme les enseignants.es de Lettres Modernes, à enseigner le français. Cela fait partie de leur mission d'enseignants de Lettres, qui n'a pas à être cantonnée à l'enseignement du grec et du latin. Ces collègues ont été formé.es et recruté.es avec cette trivalence. Le SNES-FSU exige que la trivalence des enseignant.es de Lettres Classiques soit reconnue comme il se doit, et qu'aucune ventilation de service ne fasse figurer les heures de français comme un complément de service interne à l'établissement. Le SNES-FSU demande également que les Lettres modernes et les Lettres classiques d'un établissement soient considérées comme une seule et même équipe. Si l'existence de deux codes disciplinaires impose dans les TRMD de répartir les heures de français sur les deux codes disciplinaires, cette répartition ne doit pas être un moyen détourné de contrevenir à la règle commune de désignation du collègue ayant la plus faible ancienneté de poste pour un éventuel complément de service donnée en français.

## **Examens**

Cette année encore, les conditions de corrections et d'examens ne respecteront pas un temps de travail raisonnable pour les collègues. La charge de travail est accentuée par la dématérialisation des copies, par une augmentation du nombre de candidats à évaluer, par des corrections d'épreuves hors champ disciplinaire. L'administration doit anticiper et s'organiser pour que les conditions d'évaluation et de correction soient les plus raisonnables possibles. Le SNES-FSU rappelle qu'un préavis de grève est déposé toutes les semaines et appelle les collègues à utiliser les registres SST pour signaler les situations inacceptables dans lesquelles l'administration les place. Il rappelle également son mandat pour le retour à un baccalauréat terminal, national et anonyme en juin.

Pour toutes ces raisons le SNES FSU doit prendre toute sa part dans les prochaines mobilisations et porter un plan d'action en septembre (actions médiatiques, grèves...).

Voté à l'unanimité des présents.